

étape 1

Demande de prise en charge par l'entreprise

- Demande de financement sur la plateforme de l'OPCO Atlas
- Choix du mode de financement

-Votre entreprise reçoit la réponse via sa plateforme Atlas

étape 2

Dépôt de la demande

- La formation est réalisée conformément au programme
- Si subrogation, Formoz doit envoyer à Atlas après la formation :
 - certificat de réalisation
 - facture correspondante
- Si la prise en charge n'est pas de 100 %, le reste est facturé directement à l'entreprise

étape 3

Formations CSE non prises en charge

- Atlas ne finance pas les formations CSE. De ce fait Formoz: Mentionne clairement que la formation est destinée à un ou des salariés dans le cadre du développement de leurs compétences afin que votre entreprise puisse obtenir un financement OPCO